

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE DEIS

Pièces administratives :

- Le dossier de candidature à télécharger, à compléter et à retourner daté et signé par courrier avec l'ensemble des pièces ci-après
- La présente liste des pièces dûment cochée
- 4 photos d'identité dont une à coller sur le dossier de candidature
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou carte de séjour pour les étudiants étrangers)
- Le règlement des frais de sélection : un chèque de 150 € à l'ordre de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale
- Les justificatifs de financement du coût global de la formation

Pièces attestant du niveau d'étude :

- pour les candidats titulaires de diplômes français : une copie des diplômes justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 2 août 2006)
- pour les candidats titulaires de diplômes communautaires : une copie de la décision favorable d'une des commissions d'assimilation leur permettant d'accéder aux concours des trois fonctions publiques.
- pour les candidats titulaires de diplômes extra-communautaires : une attestation portant sur le niveau du diplôme

Pièces attestant de l'expérience professionnelle (le cas échéant) :

- une copie des pièces justificatives relatives à l'expérience professionnelle (certificat de travail et attestation de l'employeur) justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 2 août 2006)

Pièces de présentation du parcours du candidat :

- un texte de 8 à 10 pages de présentation personnalisée du parcours professionnel (cf. note de présentation jointe)
- un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle du candidat, ainsi que les formations initiales et continues

Pièce spécifique supplémentaire pour les candidats bénéficiant d'une validation partielle du DEIS par la VAE :

- les décisions et préconisations du jury VAE.